

CONCLUSIONS · 29/05/1998

Assignation en référé d'appel

TYPE	JURIDICTION	DATE
Écritures / acte de procédure	La cour d'appel de Paris	29/05/1998
PARTIES		
McDonald's France c/ Bernard Collorafi		

FICHE DE SYNTHÈSE

Assignation en référé d'appel — Cour d'appel de Paris · 29 mai 1998

Aperçu : acte d'huissier délivré le 29 mai 1998, portant assignation en référé dans le cadre d'un appel, à l'initiative des sociétés du franchisé, dirigé contre McDonald's France.

L'essentiel

L'assignation émane des sociétés SEBOL, B & O (SARL au capital de 50 000 F, immatriculée au registre du commerce d'Antibes) et Les Pins (SARL, siège 32 avenue de Cannes à Juan-les-Pins), toutes représentées par Monsieur Collorafi en qualité de dirigeant. Elle est dirigée contre la société McDonald's France, dont le siège est indiqué rue Gustave-Eiffel à Guyancourt. Le domicile est élu à Paris, en l'étude de Maître Pamart, avoué près la Cour d'appel de Paris, constitué pour l'appel et l'assignation. L'acte tend à faire comparaître McDonald's devant le magistrat des référés de la Cour d'appel de Paris, siégeant au Palais de Justice.

Portée

La transcription est en partie dégradée par la numérisation ; se reporter au scan pour le détail des demandes. La pièce illustre le recours des franchisés à la procédure de référé pendant l'instance d'appel.

Fiche établie automatiquement à partir de la transcription du document.

Source : bernardcollorafi.org/pièces/assignation_refere_d_appel_29_05_1998/ — Dossier documentaire du procès Bernard Collorafi c/ McDonald's France (Antibes, 1987–2002). Le scan original fait foi.